



Lyon, le 03 avril 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
D'Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du
Rhône

3 RUE DE LA CHARITE
69268 LYON CEDEX 02
TÉLÉPHONE 04 72 40 83 01
drfip69@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Plan de Continuité de l'Activité de la DRFiP69

Le 17 mars 2020, la Direction générale a activé le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) fixant les missions prioritaires des directions régionales et départementales des finances publiques.

Le PCA articule la continuité du service public avec la mise en sécurité des agents dans le cadre défini par la DGFIP en identifiant des missions prioritaires :

- les missions indispensables au fonctionnement de l'Etat et des administrations publiques ;
- les missions indispensables au soutien de l'économie en période de crise.

La première version du PCA de la DGFIP a été mise à jour le 25 mars, en intégrant des missions relevant des Services départementaux de l'enregistrement et précisant celles des Services de la publicité foncière.

Dans le prolongement de cette actualisation, le PCA de la DRFiP69, élaboré le 18 mars dans le cadre précité, a été ajusté pour préciser les services mobilisés et les effectifs nécessaires au 30 mars 2020, soit 618 agents représentant 27% des effectifs de la Direction. A ce total, il convient d'ajouter les effectifs du Centre de Prélèvement Service mobilisés sous le pilotage de la Mission Stratégie Relations aux Publics.

Comme je l'avais indiqué dans mon message du 18 mars, l'évolution des missions prioritaires et de leurs conditions d'exercice pourra conduire à faire appel à des agents qui ne sont pas actuellement mobilisés, soit pour établir un roulement soit pour renforcer des équipes, en veillant bien sûr à assurer leur protection et leur sécurité.

Je vous tiendrai informé de toute modification de ce plan.

Laurent de JEKHOWSKY

Plan de continuité d'activité COVID-19 - Recensement des missions prioritaires de la DGFIP (Document diffusé par la DG le 15 mars 2020 - Mise à jour le 25 mars 2020)

Déclinaison pour la DRFiP Auvergne-Rhône-Alpes et Rhône

Gestion fiscale	Recensement des missions indispensables au fonctionnement des missions essentielles de l'Etat et des administrations publiques	Recensement des missions indispensables au soutien de l'économie en période de crise	Effectif nécessaire
Accueil fiscal du public à distance ou sur rendez-vous	Accueil fiscal du public à distance ou sur rendez-vous	Traitement des demandes de remboursement des crédits d'impôts (IS et TVA)	Pris sur les effectifs des SIP/SIE/SDIF + mobilisation CPS
Recouvrement de la TVA	Recouvrement de la TVA	Traitement des demandes de crédits d'impôts, et notamment ceux présentant de forts enjeux financiers (Crédit Impôt Recherche)	115 (SIE)
Etablissement de l'IR : Echanges de fichiers avec les organismes sociaux dans le cadre du PAS, suivi de la Campagne IR, établissement de l'IR, déclaration en ligne, intégration des déclarations de revenus	Etablissement de l'IR : Echanges de fichiers avec les organismes sociaux dans le cadre du PAS, suivi de la Campagne IR, établissement de l'IR, déclaration en ligne, intégration des déclarations de revenus	Traitement des demandes de crédits d'impôts, et notamment ceux présentant de forts enjeux financiers (Crédit Impôt Recherche)	109 (SIP)
Réalisation des tâches essentielle de publicité foncière : enregistrement des formalités et traitement des réquisitions	Réalisation des tâches essentielle de publicité foncière : enregistrement des formalités et traitement des réquisitions	Traitement des demandes de délai et remises, suspension de poursuite, mesure de bienveillance ; pour les entreprises concernées par la crise du COVID19, priorité absolue pour les SIE	34 (SPF)
Enregistrement des actes et des déclarations, en priorité les actes de sociétés et les dossiers d'assurance-vie	Enregistrement des actes et des déclarations, en priorité les actes de sociétés et les dossiers d'assurance-vie	Traitement des demandes de délai et remises, suspension de poursuite, mesure de bienveillance ; pour les entreprises concernées par la crise du COVID19, priorité absolue pour les SIE	9 (SDE)
Etablissement des impôts locaux (TF/TH/CFE)	Etablissement des impôts locaux (TF/TH/CFE)	Traitement des demandes de remboursement de la CVAE	3 (SDIF)
Introduction devant les juridictions judiciaires et administratives des recours et pourvois à enjeux dans les délais légaux	Introduction devant les juridictions judiciaires et administratives des recours et pourvois à enjeux dans les délais légaux	Traitement des demandes d'agrément et de rescrits des entreprises concernées par la crise du COVID19	7 (DAJ)
Contrôle fiscal	Maintien d'une capacité de veille en contrôle sur pièces		25 (PCE)

Plan de continuité d'activité COVID-19 - Recensement des missions prioritaires de la DGFiP (Document diffusé par la DG le 15 mars 2020 - Mise à jour le 25 mars 2020)

Déclinaison pour la DRFiP Auvergne-Rhône-Alpes et Rhône

	Recensement des missions indispensables au fonctionnement des missions essentielles de l'Etat et des administrations publiques	Recensement des missions indispensables au soutien de l'économie en période de crise	Effectif nécessaire
Gestion publique locale	Accueil du public uniquement à distance ou sur rendez-vous, hors trésoreries hospitalières (accueil et activité maintenus ou renforcée, en tenant compte du parcours des agents)		Pris sur les effectifs des Trésoreries
	Encaissement des recettes du secteur public local et hospitalier	Paiement des dépenses du secteur public local et hospitalier prioritaires en fonction du bénéficiaire du paiement et des enjeux ; sensibilisation des ordonnateurs sur le sujet Soutien au secteur hospitalier Veille sur les entreprises en difficulté – cellule de crise Traitement des demandes de délai et remises, suspensions de poursuite, mesure de bienveillance	116 (TS et TM) 16 (T EPS) 5 (DCL) 9 (DOCEC) 2 (DVAE)
	Liquidation et versement des avances mensuelles aux collectivités locales		
	Exécution des opérations bancaires ou DFT-CDC urgentes		
Alimentation en numéraire des postes comptables, notamment en vue des dépenses à caractère social urgent	Paye des dépenses de l'Etat hors titre 2 : prioritaires en fonction du bénéficiaire du paiement et des enjeux ; sensibilisation des ordonnateurs sur le sujet	5 (CBR) 57 (DEP)	
Gestion publique Etat	Paye des agents (SLR) et des personnels des établissements publics traités en paye à façon		

Plan de continuité d'activité COVID-19 - Recensement des missions prioritaires de la DRFiP (Document diffusé par la DG le 15 mars 2020 - Mise à jour le 25 mars 2020)

Déclinaison pour la DRFiP Auvergne-Rhône-Alpes et Rhône

	Recensement des missions indispensables au fonctionnement des missions essentielles de l'Etat et des administrations publiques	Recensement des missions indispensables au soutien de l'économie en période de crise	Effectif nécessaire
Budget logistique immobilier	Soutien logistique aux postes rencontrant des difficultés	Paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Direction, priorisées en fonction du bénéficiaire du paiement et des enjeux	15 (CSP/BL) 16 (Immob) 10 (BL)
	Interventions urgentes et mise en sûreté des immeubles		
	Transport du courrier et des fonds		
	Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité indispensables et des mesures de protection des agents et de l'administration		
	Affectation des stagiaires/agents et prise en charge financière ; affectation des agents non empêchés		
Ressources humaines	Paye des agents de la direction en liaison avec CSRH et SLR		8 (RH) 1 (AP) 35 (EDR)
	Information des organisations syndicales sur la crise sanitaire (information du CHSCT, tenue de CT, etc.) selon des modalités définies localement		
	Soutien RH aux postes rencontrant des difficultés		
	Veille sur nos points de fragilité en période de crise		
	Direction de la DRFiP du Rhône		
Contrôle interne	Veille locale sur le bon fonctionnement des applications locales		1 (MDRA)
	Diffusion de l'information auprès des agents, chefs de service, Gestion des Balifs		
Equipe de Direction Cabinet - Communication	Liaison avec la DISI et la CID pour l'équipement des télétravailleurs selon la grille d'action ci-dessus		18 (Equipe de direction et encadrement)
Informatique	Veille locale sur le bon fonctionnement des applications en lien avec l'assistance technique.		2 (Cabinet)